



N° AMF 000388

Le Président

Monsieur Guy MAMOU-MANI
Président
MIDDLENEXT
Palais de la Bourse
Place de la Bourse
75002 PARIS

Paris, le 14 JAN. 2010

Monsieur le Président,

L'AMF a noté avec un grand intérêt la publication par Middenext d'un « code de gouvernance pour les entreprises moyennes et petites ». Le code de Middenext est composé de recommandations, basées sur le principe du « appliquer ou expliquer » et de points de vigilance. Ces derniers rappellent « les principales questions que l'on doit poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance ». En cela l'AMF salue cette démarche pédagogique propre à donner aux administrateurs de ces sociétés des outils d'appréciation.

De manière générale, l'AMF est sur le principe très favorable à l'existence d'un code de gouvernance pour les moyennes et petites valeurs, équilibré et adapté à leur spécificité.

Au même titre que les autres codes de gouvernance utilisés par les sociétés cotées en vertu de l'obligation formulée par la loi, l'application du code de Middenext par les entreprises qui s'y réfèrent fera l'objet par l'AMF d'une analyse annuelle dans le cadre de son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne. L'AMF proposera le cas échéant, des recommandations et des pistes de réflexion concernant le code et son application à cette lumière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Pierre JOUYET